

CANDIDATS RÉSIDANTS DANS L'ACADÉMIE DE RENNES

Cette confirmation d'inscription répertorie les informations que vous avez enregistrées sur internet.
En cas d'erreur, vous devez apporter **au recto et à l'encre rouge**, les corrections nécessaires.

Pour valider votre inscription, CETTE CONFIRMATION D'INSCRIPTION DEVRA ETRE IMPRIMÉE, COMPLÉTÉE, SIGNÉE ET RETOURNÉE :

- par courrier postal (de préférence en recommandé) **pour le 2 mars 2018 minuit** (le cachet de la poste faisant foi) : Division des examens et concours. 92 rue d'Antrain – CS 24209 - 35042 Rennes Cedex

ou

-par dépôt au plus tard **le 2 mars 2018, 16h30** à la : Division des examens et concours. 92 rue d'Antrain – CS 24209 – Rennes.

Attention : Quel que soit le motif, aucune inscription (formalités Internet, renvoi du formulaire de confirmation d'inscription) et aucune pièce justificative ne seront acceptées hors délais, soit après le 2 mars 2018.

A LA CONFIRMATION DEVRONT ÊTRE JOINTES LES PIÈCES SUIVANTES :**° Pour tous les candidats y compris VAE :**

▣ Timbres fiscaux : 22 euros par Unité d'Enseignement ou attestation d'attribution **définitive** de bourse de l'Enseignement Supérieur (recto-verso) accordée par l'Etat français ou de l'Union Européenne 2017-2018
Chaque candidat apposera sur la confirmation d'inscription les timbres fiscaux d'un montant équivalent à la totalité des droits.

▣ Diplôme(s) et/ou relevé(s) de notes signalés au recto de la confirmation d'inscription que vous agraferez à celle-ci.

° Pour les candidats inscrits à l'épreuve UE 13 « relations professionnelles » (sauf candidats de la VAE) :

▣ 2 exemplaires papiers et un exemplaire dématérialisé (clé USB UNIQUEMENT dans une enveloppe agrafée à la confirmation d'inscription comportant le nom du candidat) du mémoire accompagné de l'attestation mentionnant le lieu, la durée et la nature du stage.

IMPORTANT: Aucune mention d'un établissement ou organisme ou de formateur assurant la préparation à cette épreuve ne doit figurer sur le rapport de stage (ni la première de couverture, ni dans la rubrique « remerciements »).

Les dossiers qui ne respecteront pas cette consigne seront retournés à leur propriétaire pour réédition, s'ils souhaitent être convoqués à l'UE 13.

° Pour les candidats inscrits dans le cadre de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) :

Les candidats inscrits dans le cadre de la VAE doivent envoyer pour le **2 mars 2018 minuit** (le cachet de la poste faisant foi) :

- 1- A la Division des Examens et Concours : **Une version dématérialisée des Livrets I et II** (y compris les annexes et les référentiels de compétence) UNIQUEMENT sur clé USB, agrafée à la confirmation d'inscription : soit deux fichiers au format PDF, un par livret.
- 2- Au GIPFAR-DAFFPIC - Service du DAVA - DCG VAE - 6 rue Kléber 35 000 Rennes : **Le Livret II** (en 4 exemplaires)

-DATES DES EPREUVES : consultables sur le site internet du Rectorat : www.ac-rennes.fr, rubrique examen-Diplôme- VAE.

-CONVOCAION : envoi environ 10 jours avant les épreuves écrites. En cas de problème contacter la division des examens et concours (dcg-dscg@ac-rennes.fr).

-RESULTATS : numéro de candidat indispensable à la consultation des notes sur le site (aucun numéro de candidat, ni résultats ne seront communiqués par téléphone ou par courrier électronique au moment de la publication des résultats).

➤ **Collez ci-dessous et signez les timbres fiscaux :** (*l'Administration ne pourra être tenue responsable de la perte des timbres fiscaux non collés par les candidats. Les droits d'inscription seront à nouveau réclamés.*)

Timbres fiscaux à coller ici

CANDIDATS RÉSIDANTS EN COTE D'IVOIRE

Cette confirmation d'inscription répertorie les informations que vous avez enregistrées sur internet.
En cas d'erreur, vous devez apporter **au recto et à l'encre rouge**, les corrections nécessaires.

Pour valider votre inscription, CETTE CONFIRMATION D'INSCRIPTION DEVRA ETRE IMPRIMÉE, COMPLÉTÉE, SIGNÉE ET RETOURNÉE :

- par courrier postal (de préférence en recommandé) **pour le 2 mars 2018 minuit** (le cachet de la poste faisant foi) : Division des examens et concours. 92 rue d'Antrain – CS 24209 -- 35042 Rennes Cedex

ou

- par dépôt à l'Ambassade de France à ABIDJAN selon les modalités qui vous seront transmises ultérieurement par message électronique.

Attention : Quel que soit le motif, aucune inscription (formalités Internet, renvoi du formulaire de confirmation d'inscription) et aucune pièce justificative ne seront acceptées hors délais, soit après le 2 mars 2018.

A LA CONFIRMATION DEVRONT ÊTRE JOINTES LES PIÈCES SUIVANTES :

° [Pour tous les candidats y compris VAE :](#)

➤ DROIT D'INSCRIPTION

. Le montant des droits (**22 € par épreuve**) sont à payer auprès de l'école CIFEC (voir adresse ci-dessous) qui se chargera de transmettre à la Division des Examens et Concours une déclaration de recettes attestant du versement de la somme.

➤ DROIT D'ORGANISATION

. Prévoir la somme de **10 000 FCFA** pour les **frais fixes** correspondant aux frais de virement international bancaire (8000 fcfa) et aux frais d'envoi d'express de votre dossier, pli réglementaire (2000 fcfa), à payer auprès de l'école CIFEC.

Situation géographique du CIFEC :

L'école CIFEC est située au Plateau, Rue de Commerce après les Galeries Peyrissac, face à la banque Bridge Bank, avant l'immeuble du mali (bâtiment rouge blanc).

TEL : 20 32 23 10 – 20 32 22 48 / CEL : 01 88 83 77 – 08 55 90 02 – 40 16 84 60

☐ Diplôme(s) et/ou relevé(s) de notes signalés au recto de la confirmation d'inscription que vous agraferez à celle-ci.

° [Pour les candidats inscrits à l'épreuve UE 13 « relations professionnelles » \(sauf candidats de la VAE\) :](#)

☐ 2 exemplaires papiers et un exemplaire dématérialisé (clé USB UNIQUEMENT dans une enveloppe agrafée à la confirmation d'inscription comportant le nom du candidat) du mémoire accompagné de l'attestation mentionnant le lieu, la durée et la nature du stage.

IMPORTANT: Aucune mention d'un établissement ou organisme ou de formateur assurant la préparation à cette épreuve ne doit figurer sur le rapport de stage (ni la première de couverture, ni dans la rubrique « remerciements »).

Les dossiers qui ne respecteront pas cette consigne seront retournés à leur propriétaire pour réédition, s'ils souhaitent être convoqués à l'UE 13.

° [Pour les candidats inscrits dans le cadre de la VAE \(Validation des Acquis de l'Expérience\) :](#)

Les candidats inscrits dans le cadre de la VAE doivent envoyer pour le **2 mars 2018 minuit** (le cachet de la poste faisant foi) :

- 1- A la Division des Examens et Concours : **Une version dématérialisée des Livrets I et II** (y compris les annexes et les référentiels de compétence) UNIQUEMENT sur clé USB, agrafée à la confirmation d'inscription : soit deux fichiers en format PDF, un par livret.
- 2- Au GIPFAR-DAPPIC - Service du DAVA - DCG VAE - 6 rue Kléber 35 000 Rennes : **Le Livret II** (en 4 exemplaires)

-DATES DES EPREUVES : consultables sur le site internet du Rectorat : www.ac-rennes.fr, rubrique examen-Diplôme- VAE.

-CONVOCATION : envoi environ 10 jours avant les épreuves écrites. En cas de problème contacter la division des examens et concours (dcg-dscg@ac-rennes.fr).

-RESULTATS : numéro de candidat indispensable à la consultation des notes sur le site (aucun numéro de candidat, ni résultats ne seront communiqués par téléphone ou par courrier électronique au moment de la publication des résultats).

Information pour les candidats résidant en Côte d'Ivoire : toutes les convocations devraient être à retirer à l'ambassade de France, selon des modalités qui vous seront communiquées par courrier électronique.